

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_035_B | Autour de l'Histoire de la folie \[B\]CollectionBoite_035_B-5-chem | Hôpitaux. Item](#)[La Maison de force de Berne, ou Maison des Sonnettes](#)

La Maison de force de Berne, ou Maison des Sonnettes

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Cote**b035_B_f0172**

Source**Boite_035_B-5-chem | Hôpitaux.**

Langue**Français**

TypeFiche**Lecture**

Références bibliographiques[Règlement pour les maisons de force et de correction de Berne, in Recueil de mémoires sur les établissements d'humanité, Paris, de l'impr. H. Agasse, an 7 \[1798-1799\]](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 15/01/2021 Dernière modification le 23/04/2021

La maison de Foru de Berne, ou
Maison des Sourettes.

"On ne connaît ni l'époque ni le lieu d'origine de la maison de Foru qui porte encore à Berne le nom de Maison des Sourettes. Les notres les plus anciennes qui en ont remontent jusqu'à 1615. En 1624 et en 1637, on trouve déjà concernant cette maison des résumés d'histoires qui sont imparfaits à quelques égards. A cette époque, on en parlait sous le même nom de Maison des Sourettes, du reste, du moment où elle était de construction, sans aucune dilution de l'édifice."

Règlement pour les maisons de Foru et de correction de Berne. Renouvelé en Nov. 1788.

in Recherche sur la Hor. hty
 et les institutions d'humanité. 3ème
 partie. p 137.

